

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-deux février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à MILESI Gérard ; de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal ; de GOY Francis à GOY Corinne ; de MOENNE Monique à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Absents excusés : CENCI Antoine ; VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentés : 5
Votants : 24

Délibération n° D2024_007 – FINANCES

Attribution d'une subvention pour la classe verte de l'école maternelle

La commune est sollicitée pour une demande de subvention pour un projet de classe verte de l'école maternelle :

Activités : activités nature, orientation, mini ferme...

Dates : du 10 au 12 juin 2024 - **Lieu :** ANNECY

Classes concernées : petites et moyennes sections (42 élèves)

Budget total : 6.018,20 €, financé comme suit :

Parents	1.260,00 €
Département	1.260,00 €
Commune	1.260,00 €
Sou des écoles	2.238,20 €

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1.260 € pour cette classe verte, soit 10 € par jour et par enfant, sous réserve de la réalisation du séjour.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1.260 € à l'école maternelle pour le projet de classe verte des petites et moyennes sections ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Gérard MILESI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 04/03/24

Publication en ligne le 05/03/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS



MAIRIE DE MUZEN-SALLAZ